



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 janvier 2023 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	Arrivée après la 6 ^{ème} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
11 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Philippe LAURENT
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Sandrine RAMEL	
16 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Départ après la 43 ^{ème} délibération
		Pouvoir de Jean-Claude CROZE
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42 ^{ème} délibération
		Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
20 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
22 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
23 ENTRELACS	T Claire COCHET	
24 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
25 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
26 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
27 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
28 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
29 MERY	T Nathalie FONTAINE	
30 MERY	T Stéphane ROULET	
31 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
32 MOTZ	T Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33 MOUXY	T Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
34 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
35 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
36 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
37 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
38 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
39 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
40 VIONS	S Manuel ARRAGAIN	
41 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
42 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
43 VOGLANS	T Martine BERNON	
44 VOGLANS	T Yves MERCIER	

21 communes présentes

Absents excusés

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Nicolas POILLEUX
CHANAIZ	Yves HUSSON

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

FINANCES
Budget Principal

AP/CP 012 – Construction du bassin de rétention des Biâtres – Révision n°7

*Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 9 février 2017 portant ouverture,
Vu la délibération du 18 janvier 2018 portant révision n°1,
Vu la délibération du 21 mars 2019 portant révision n°2 pour modification des calendriers,
Vu la délibération du 14 janvier 2020 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du 19 janvier 2021 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,
Vu la délibération du 22 juin 2021 portant révision n°5 pour diminution de l'AP et ajustements des calendriers de réalisation
Vu la délibération du 14 décembre 2021 portant révision n°6 pour ajustements des calendriers de réalisation*

Monsieur le Président rappelle que le projet de bassin d'orage des Biâtres vient compléter la démarche engagée par Grand Lac de limiter les rejets au lac des eaux collectées sur son territoire lors des épisodes de saturation des usines de traitement par temps d'orage. Ce bassin est destiné à stocker l'essentiel des surverses des réseaux d'assainissement par temps de pluie et de restituer ensuite ces volumes à l'usine de dépollution centre pour les traiter.

Le conseil communautaire valide les révisions et la clôture des opérations gérées en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

Monsieur le Président propose de modifier les crédits de paiement 2023 au regard des réalisations 2022 et du solde des engagements. Ainsi sont ouverts 44 749,74 euros au titre des crédits de paiement 2023. Le montant de l'AP est inchangé à 14 399 000 euros.

Les montants et la ventilation des montants sont présentés dans l'annexe jointe.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relative à la construction du bassin de rétention des Biâtres.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Le Président,
Renau**B**ERETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présents : 44
- Présents et représentés : 56
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

APCP012 - Bassin des Biâtres - Révision 7
Annexe

OPERATION				
Intitulé de l'opération :	APCP012 - Bassin des Biâtres			
Budget :	PRINCIPAL			
Imputation analytique :	165 et 165AP			
Montant initial de l'opération :	10 300 917,00 euros	TTC		
Montant actualisé (révision n°1) :	13 685 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°2) :	13 685 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°3) :	14 485 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°4) :	14 485 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°5) :	14 399 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°6) :	14 399 000,00 euros			
Montant actualisé (révision n°7) :	14 399 000,00 euros			
DEPENSES		Voté	Proposé	
Dépenses réalisées 2015		207 117,02	207 117,02	
Dépenses réalisées 2016		81 581,81	81 581,81	
Dépenses réalisées 2017		301 828,48	301 828,48	
Dépenses réalisées 2018		1 841 819,46	1 841 819,46	
Dépenses réalisées 2019		5 084 705,08	5 084 705,08	
Dépenses réalisées 2020		4 734 867,50	4 734 867,50	
Dépenses réalisées 2021		1 538 613,64	1 538 613,64	
Dépenses réalisées 2022		608 467,01	533 056,98	
Dépenses programmées 2023			44 749,74	
TOTAL		14 399 000,00	14 368 339,71	
FINANCEMENTS prévus :				
Subventions attendues			Proposé	
dont subventions perçues 2018			3 487 273,00	
dont subventions perçues 2019			1 032 000,00	
dont subventions perçues 2020			688 000,00	
dont subventions perçues 2021			47 273,00	
dont subventions perçues 2022			1 720 000,00	
F.C.T.V.A. théorique			0,00	
Emprunt			2 356 982,45	
Autofinancement			0,00	
TOTAL			8 524 084,26	
			14 368 339,71	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Principal - AP/CP 012 - Construction du bassin de rétention des Biâtres - révision n.7 -

Date de transmission de l'acte : 26/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 26/01/2023

Numéro de l'acte : d4421 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230124-d4421-DE

Date de décision : 24/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions